

**Note**

**Destinataires :** Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration des services sociaux (GSMR et CADSS)  
Titulaires de permis de services de garde d'enfants

**Expéditeur :** Phil Graham  
Sous-ministre adjoint  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**Date :** Le 27 avril 2021

**Objet :** **Mise à jour sur la vaccination contre la COVID-19 – Accès pour les travailleurs de la garde d'enfants**

---

Je vous remercie pour vos efforts continus afin d'assurer la sécurité des enfants, des familles et du personnel de garde d'enfants pendant cette période difficile. Le ministère de l'Éducation s'engage à vous tenir au courant des mesures que l'Ontario prend pour protéger la santé et la sécurité, et le but de cette communication est de vous informer des derniers développements concernant l'accès aux vaccins contre la COVID-19 pour les travailleurs de la garde d'enfants.

Admissibilité

Pour faire suite à l'annonce d'aujourd'hui, j'ai le plaisir de confirmer qu'à compter du **jeudi 29 avril 2021**, les travailleurs de la garde d'enfants seront admissibles pour s'inscrire à des rendez-vous pour la vaccination. À l'heure actuelle, les travailleurs en service de garde admissibles à cette phase d'accès au vaccin comprennent les personnes suivantes :

- Les titulaires de permis, les employés et les étudiants (18 ans et plus) en stage qui interagissent directement avec les enfants dans les centres de garde agréés et dans les programmes autorisés de loisirs et de renforcement des compétences.
- Les services de garde en milieu familial agréés, les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les employés d'une agence de garde d'enfants en milieu familial et étudiants (18 ans et plus) en stage qui interagissent directement avec les enfants dans un service de garde d'enfants en milieu familial.

Dans les semaines à venir, l'admissibilité sera étendue aux travailleurs des services de garde non réglementés de la province.

## Calendrier et inscription

L'inscription aux rendez-vous pour les vaccins des travailleurs de la garde d'enfants qui répondent aux critères d'admissibilité ci-dessus débutera au plus tôt ce **jeudi 29 avril 2021**.

**Les travailleurs admissibles qui sont dans un bureau de santé publique (BSP) utilisant le système de réservation provincial devront prendre leur rendez-vous pour la vaccination en appelant Numéro provincial de la ligne de réservation de vaccins au 1-833-943-3900. La ligne est ouverte 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h.** On posera aux individus des questions d'identification, comme le milieu de garde dans lequel ils travaillent.

Les BSP qui n'utilisent pas le système de réservation provincial (voir l'annexe) fourniront de plus amples détails sur la façon dont les travailleurs de la garde d'enfants de leur territoire peuvent prendre des rendez-vous. Veuillez surveiller les mises à jour et les annonces de votre BSP local.

**Veillez vous assurer que les travailleurs de la garde d'enfants admissibles n'appellent pas le système de réservation provincial ou ne tentent pas de prendre rendez-vous avant le jeudi 29 avril 2021, car ils ne seront pas en mesure d'obtenir un rendez-vous avant cette date.**

De plus, veuillez encourager le personnel et les fournisseurs de services de garde **à faire preuve de patience pendant cette période**, car cela pourrait prendre du temps avant de recevoir un rendez-vous. Bien que le personnel et les fournisseurs de services de garde d'enfants soient désormais admissibles à prendre rendez-vous, cette annonce ne leur donne pas la priorité avant les autres groupes qui sont également actuellement admissibles. Nous demandons au personnel et aux fournisseurs de services de garde d'enfants de continuer à surveiller les annonces d'intérêt public dans leurs communautés afin de déterminer s'ils peuvent être admissibles à s'inscrire à un vaccin en fonction d'autres critères d'admissibilité.

Pour toute demande générale, les particuliers peuvent appeler la Ligne provinciale d'information sur les vaccins 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h au 1-888-999-6488.

## Marche à suivre pour les titulaires de permis

Les titulaires de permis sont priés de fournir une lettre avec en-tête à chaque employé et fournisseur dès que possible, en citant les critères **d'admissibilité** ci-dessus et en incluant les informations suivantes :

- Confirmation que l'employé ou le fournisseur est admissible à la vaccination en fonction des critères ci-dessus;
- Le numéro de permis du centre de garde ou du service de garde en milieu familial;

- Encourager fortement l'employé / le fournisseur à se faire vacciner, car les vaccins sont sans danger, efficaces et le meilleur moyen de se protéger contre la COVID-19 ainsi que de protéger les personnes dont ils s'occupent;
- Fournir des renseignements sur la façon de prendre rendez-vous pour se faire vacciner :
  - **Appelez le numéro de la Ligne provinciale de réservation de vaccins au plus tôt le jeudi 29 avril 2021 au 1-833-943-3900. La ligne est ouverte 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h.** L'employé / le fournisseur devra alors répondre à des questions qui établissent son identité, comme le nom du service de garde où il travaille.
- Demander que l'employé / le fournisseur apporte la lettre et une preuve d'emploi, comme un talon de paie ou l'entente entre le fournisseur et l'agence de services de garde car on pourrait les lui demander lorsqu'il se présentera au rendez-vous.
- Comme meilleure pratique, il est recommandé d'inclure le nom et l'adresse du domicile de l'employé.

Les titulaires de permis sont invités à tenir un registre du nombre d'employés / de fournisseurs à qui ils envoient une lettre de confirmation de leur admissibilité et de communiquer ce registre à leur bureau de santé publique à des fins de planification.

Les informations données ici constituent des directives générales de la part de la province et nous encourageons les titulaires de permis à confirmer les dispositions particulières avec leur bureau de santé publique local.

#### Autres moyens d'accéder aux vaccins contre la COVID-19

Le soutien à la vaccination des travailleurs de la garde d'enfants admissibles s'ajoute aux annonces récentes visant à vacciner les personnes âgées de 45 ans et plus par code postal dans les points chauds de la COVID-19, les cliniques mobiles et temporaires pour les personnes âgées de 18 ans et plus dans les points chauds de la COVID-19, et ceux qui ont des conditions de santé à haut risque. La province offre également le vaccin AstraZeneca à toutes les personnes âgées de 40 ans et plus dans les pharmacies et les établissements de soins primaires de la province depuis le mardi 20 avril 2021. Consultez [Comment prendre un rendez-vous pour les vaccins contre la COVID-19](#) pour plus d'informations.

Veillez noter que les bureaux de santé locaux sont responsables de la gestion et de la supervision de la distribution et de l'administration des vaccins pour toute leur région. Les BSP doivent tenir compte de plusieurs facteurs, notamment le contexte local et l'approvisionnement en vaccins. Le moment de la prise de rendez-vous et de l'administration des vaccins pour le personnel / les fournisseurs peut donc varier pour des raisons indépendantes de la volonté du BSP (par exemple, l'approvisionnement en vaccins).

### Prochaines étapes

Il demeure important de renforcer le strict respect des protocoles de santé et de sécurité dans les milieux de garde d'enfants, que les travailleurs aient ou non reçu leur première dose du vaccin contre la COVID-19. Veuillez consulter les dernières directives en matière de santé et de sécurité disponibles sur le site [Web du ministère](#).

La pandémie COVID-19 a posé plusieurs défis. Nous tenons à remercier les titulaires de permis du secteur de la garde d'enfants, les éducateurs inscrits de la petite enfance et tous les travailleurs de la garde d'enfants pour leur dévouement et leur engagement à soutenir les enfants et les familles de l'Ontario pendant cette période.

Je vous remercie,

Phil Graham

## **ANNEXE**

### **Bureaux de santé publique locaux n'utilisant pas le centre d'appels provincial** **Public Health Units not using the provincial call centre**

1. Lambton Health Unit / Circonscription sanitaire de Lambton
2. North Bay Parry Sound District Health Unit / Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound
3. Peterborough County-City Health Unit / Bureau de santé de Peterborough
4. Sudbury and District Health Unit / Service de santé publique de Sudbury et du district
5. Timiskaming Health Unit / Bureau de santé de Témiskamingue
6. District of Algoma Health Unit / Santé publique Algoma
7. Chatham-Kent Health Unit / Bureau de santé de Chatham-Kent
8. Durham Regional Health Unit / Bureau de santé de Durham
9. Haldimand-Norfolk Health Unit / Bureau de santé d'Haldimand-Norfolk
10. Halton Regional Health Unit / Bureau de santé de la région de Halton
11. Windsor-Essex County Health Unit / Unité sanitaire de Windsor-comté d'Essex
12. Brant County Health Unit / Bureau de santé du comté de Brant
13. Middlesex-London Health Unit / Bureau de santé de Middlesex-London
14. Porcupine Health Unit / Bureau de santé Porcupine
15. Southwestern Health Unit / Bureau de santé du Sud-Ouest
16. Huron Perth Public Health / Circonscription sanitaire de Huron et Perth
17. York Regional Health Unit (excludes Cornell clinic) / Service de santé de la région de York (à l'exclusion de la clinique du Cornell Community Centre)
18. Renfrew County and District Health Unit / Bureau de santé du comté et du district de Renfrew
19. Waterloo Health Unit / Bureau de santé de la région de Waterloo
20. Wellington-Dufferin-Guelph Health Unit / Bureau de santé de Wellington-Dufferin-Guelph